

Cantine - Garderie & Accès au Groupe Scolaire

REGLEMENT ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

1 - CANTINE - GARDERIE

La cantine et la garderie du Groupe scolaire des Ires sont gérées par le SIVU des Ires qui comprend les communes d'Epersy et de Mognard et sont ouvertes à tous les enfants qui fréquentent l'école primaire et l'école maternelle.

Numéro de téléphone UNIQUE à appeler pour joindre la responsable de la cantine et la garderie :
04 79 54 91 48.

La cantine et la garderie sont réservées aux enfants qui fréquentent l'école primaire et la maternelle.

Le SIVU prend en charge les enfants de :

- 7h30 à 8h20 à la garderie,
- 11h30 à 13h20 à la cantine,
- 16h30 à 18h30 à la garderie.
-

Merci de respecter l'horaire du soir (18h30 au plus tard) pour venir chercher votre enfant à la garderie. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner l'exclusion temporaire d'une semaine de garderie.

En dehors de ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants ou des parents.

Les inscriptions des repas pour les enfants scolarisés au Groupe Scolaire des Ires doivent impérativement être effectuées au plus tard le vendredi matin pour la semaine suivante, y compris pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ; exemple : le vendredi 17 septembre 2010, les inscriptions seront prises pour les repas de la semaine du 20 au 24 septembre 2010).

Un enfant non inscrit ne pourra déjeuner à la cantine (sauf cas de force majeure). Les inscriptions seront faites sur des feuilles pré-imprimées, distribuées par Nicole Plusquellec, et à lui retourner pour le vendredi matin.

Deux agents du SIVU (Nicole Plusquellec et Corinne Marin) assurent le service des repas et la surveillance des enfants entre 11h30 et 13h20. A partir de 40 enfants inscrits, un second service sera mis en place et dans ce cas une troisième personne sera présente.

Attention ! Un agent du SIVU est chargé de veiller à ce que les enfants de maternelle, et de maternelle seulement, restent bien à la cantine lorsqu'ils y sont inscrits. Pour les plus grands, à partir du CP, le SIVU dégage toute responsabilité lorsqu'ils quittent le groupe scolaire bien qu'inscrits à la cantine. En aucun cas, un agent du SIVU ne peut partir à leur recherche.

Les repas sont fournis par la Société AVENANCE, en liaison chaude, livrés au Collège d'Albens et acheminés vers l'école par un agent du SIVU.

Comme convenu avec la société Avenance, un plat Bio sera servi chaque jour. Ce plat Bio correspondra au plat principal, c'est-à-dire le plat protidique et les légumes.

Les repas sont facturés à chaque famille, en fin de mois, au prix de **4.35€** le repas. Tout repas commandé sera facturé, sauf cas de force majeure ou en cas de deux jours **consécutifs** d'absence en classe.

Concernant la garderie, les parents doivent retirer, à l'école et contre une signature, un ou plusieurs carnets de tickets ; chaque ticket coûte **0.86 €** et correspond à une demi-heure (entamée) de garderie.

Les carnets seront facturés aux parents en fin de mois avec les repas.

Les enfants qui quittent l'école à 11h45 ou 16h45 n'ont pas à fournir de ticket.

Tout enfant qui reste dans les locaux du groupe scolaire entre 11h30 et 13h30 doit être inscrit à la cantine ou avoir un PAI.

Vous trouverez en annexe quelques règles à respecter pour un bon déroulement des repas à la cantine scolaire.

Tarifs de la garderie :

• **Le matin**

- Arrivée entre 7h30 et 8h : 2 tickets
- Arrivée après 8h : 1 ticket

• **Le soir**

- Départ avant 17h : 1 ticket
- Départ entre 17h et 17h30 : 2 tickets
- Départ entre 17h30 et 18h : 3 tickets
- Départ entre 18h et 18h30 : 4 tickets

• **A midi**

- Départ avant 12h : 1 ticket
- Départ entre 12h et 12h30 : 2 tickets
- Arrivée entre 12h30 et 13h : 2 tickets
- Arrivée entre 13h et 13h20 : 1 ticket

- La garderie de midi est gratuite pour les enfants qui prennent leur repas à la cantine.
- La garderie de midi est facturée 3 tickets pour les enfants faisant l'objet d'un PAI.
- Les enfants qui restent en garderie à partir de 11h30 doivent être récupérés avant 12h30. Au-delà, ils devront être inscrits à la cantine.
- Les enfants qui arrivent en garderie en début d'après-midi seront accueillis à partir de 12h30. Avant ils devront être inscrits à la cantine.

En aucun cas, les agents qui assurent le fonctionnement de la cantine et de la garderie ne sont autorisés à administrer des médicaments aux enfants qui leur sont confiés, sauf dans le cadre d'un PAI.

Lorsqu'un élève a un comportement irrespectueux envers le personnel de la cantine et de la garderie (refus d'obéissance, insolence, insultes, grossièretés, ...) un avertissement sera donné à l'élève en cause. Au deuxième avertissement, cet élève sera exclu de la cantine et de la garderie pendant une semaine.

Les parents de l'élève sanctionné seront avisés de chaque avertissement par le cahier de correspondance qu'ils devront signer.

L'exclusion temporaire sera effective pour la semaine qui suit le deuxième avertissement.

2 - ACCES AU GROUPE SCOLAIRE : RAPPEL

L'accès au groupe scolaire ainsi que le parking sont strictement réservés aux enseignants et au personnel.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à ce parking doit rester libre en permanence (on ne stationne ni à l'entrée, ni à la sortie de cet accès, et encore moins devant le portail côté maternelle). L'accès doit rester libre en permanence pour les véhicules de secours. L'accès au parking avec un véhicule est toutefois autorisé pour déposer un enfant malade ou handicapé.

Il est indispensable de respecter ces consignes pour assurer la sécurité des enfants ; les manœuvres sur ce parking sont très dangereuses, n'attendons pas qu'un accident soit arrivé ! Des travaux d'aménagement de sécurité ont été réalisés. Un sentier piétonnier, protégé, entre le parking de la salle polyvalente et l'accès au groupe scolaire permet aux enfants de se rendre en classe en toute sécurité.

Aucune voiture ne doit stationner sur la route départementale. La gendarmerie peut dresser des procès-verbaux. Il est impératif de garer sa voiture sur le parking de la salle polyvalente.

3 - DIFFUSION du REGLEMENT

Ce règlement est diffusé à tous les parents d'élèves. Les parents devront retourner un exemplaire de ce règlement, daté et signé, pour que leur(s) enfant(s) puisse(nt) fréquenter la garderie ou la cantine.

Nicole PELLICOLI
Maire d'EPERSY
Présidente du SIVU des Ires

Bernard MARIN
Maire de MOGNARD
Vice-Président du SIVU des Ires

Je(nous), soussigné(s),

parent(s) de(s) l'enfant (s).....

Déclare(ont) avoir pris connaissance du règlement ci-dessus.

Le2010

Signature(s)

ANNEXE

RAPPEL : A COMPTE DE LA RENTREE 2010/2011, chaque élève prenant ses repas à la cantine devra apporter, chaque lundi, une serviette marquée à son nom. Celle-ci restera dans un casier individuel jusqu'au vendredi et l'élève la rapportera chez lui chaque vendredi.

Cette charte, élaborée par les élus, rappelle certains principes nécessaires au bon déroulement des repas à la cantine scolaire.

Fonctionnement

L'encadrement est chargé de s'occuper des enfants en ce qui concerne :

- la sécurité, en les prenant en charge de la sortie du matin jusqu'à l'entrée en classe de l'après-midi.
- l'hygiène, en veillant à ce que les enfants soient propres avant et après le repas.
- l'éducation alimentaire, en leur apprenant à découvrir légumes, poissons, fromages...
- la discipline

Règles de vie à la cantine scolaire

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine, quelques consignes faciles à appliquer par chacun de nous.

Avant le repas :

- je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'à l'entrée de la cantine
- je vais aux toilettes
- je me lave les mains
- j'attends sagement mon tour pour rentrer dans la cantine
- je m'installe à la place qui me revient et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher à la nourriture.

Pendant le repas :

- je me tiens bien à table
- je ne joue pas avec la nourriture
- je ne crie pas, je ne me lève pas
- je respecte le personnel de service et mes camarades
- je range mon couvert et je sors de table en silence, sans courir

Pendant la récréation :

- je joue sans brutalité
- je respecte les consignes de sécurité données par les surveillants
- je me mets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires.